

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 46 / PDDBA / 1

PROJET DE DEPLACEMENTS DURABLES DU BASSIN D'ARCACHON (33)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier du Président du Conseil départemental de la Gironde du 2 Août 2017 demandant la désignation d'un garant en application de l'article L.121-16-1,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Madame Hélène SARRIQUET est désignée comme garante de la concertation préalable organisée sur le projet de déplacements durables sur le territoire des huit communes de la Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord atlantique (COBAN), avec l'appui de Monsieur Jean-Marc REBIERE.

Le Président



Christian LEYRIT